

---

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 49. — Quarante-Heures, 49.*

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : L'Eglise de France pendant la grande guerre, 50. — S. E. le Cardinal Mercier à Québec, 53. — LITURGIE ET DISCIPLINE: Confession des religieuses, 55. — Un bel exemple, 56. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 58. — VARIÉTÉS : Les Gosselin, 61.

**Bulletin social :** FAITS ET ŒUVRES : Deux nouveaux syndicats nationaux et catholiques, 63.

---

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 28 septembre. — XVI ap. Pent. et 1 oct. Du dim.  
Lundi, 29. — S. MICHEL ARCHANGE, *dbl. 1 cl.*  
Mardi, 30. — S. JÉRÔME conf. et doct.  
Mercredi, 1 octobre. — S. RÉMI, évêque et conf.  
Jeudi, 2. — SS. ANGES GARDIENS, *dbl. maj.*  
Vendredi, 3. — De la fête.  
Samedi, 4. — S. FRANÇOIS D'ASSISE, conf., *dbl. maj.*  
Dimanche, 5. — XVII ap. Pent. et 2 d'oct. Sol. du T. S. ROSAIRE, 2 cl.

## QUARANTE-HEURES

28 septembre, St-Maurice ; St-Magloire. — 29, St-Michel. — 30, St-Benjamin ; St-Cyprien. — 1 octobre, St-Bernard ; St-Rémi ; St-Octave de Dosquet ; Pontbriand. — 2, L'Ange-Gardien ; Les SS.-Anges. — 4, Les SS. de la Charité. — 5, St-Sauveur (Québec) ; Beauceville.

---

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### L'ÉGLISE DE FRANCE PENDANT LA GRANDE GUERRE

Plusieurs de nos amis qui voudraient lire et garder dans leur bibliothèque, pour y référer au besoin, quelques livres sérieux sur la guerre, nous ont avoué s'être perdus dans l'avalanche d'ouvrages de toutes sortes traitant de ce grave sujet qui est tombée sur le public depuis cinq ans. Il est certain que la quantité à nuire beaucoup à la qualité. Bon nombre de ces livres, à titre prenant et à fond pauvre, ont profité de l'ardente et sympathique curiosité des lecteurs pour tout ce qui touchait à la guerre et ont obtenu des succès dignes de meilleurs ouvrages. Et il est encore trop tôt pour faire dans cette masse un choix définitif. Toutefois, quelques ouvrages paraissent déjà devoir échapper au grand naufrage de l'oubli. Et, parmi ces derniers, il nous fait plaisir de signaler à nos lecteurs, qui tous aiment les livres sérieux et durables, l'ouvrage du P. Frédéric Rouvier, S.J., l'auteur distingué de *Au berceau de l'autre France*, que vient de publier la Librairie académique Perrin, à Paris, et qui a pour titre : *En ligne.* — *L'Église de France pendant la grande guerre.*

C'est l'ouvrage le plus complet qui ait été publié, à notre connaissance, sur le rôle admirable du clergé de France pendant la guerre. Il y a dans ce volume de 550 pages une somme de renseignements extraordinaires. Et ce qui contribue à en rendre la lecture et la consultation faciles, c'est qu'il est clairement divisé, avec une table analytique des matières et un index bibliographique des plus sérieusement faits. Ce petit catalogue des meilleurs ouvrages à consulter sur la guerre, considérée au point de vue catholique et français, qui clôt le volume du P. Rouvier, augmente encore la valeur de cet ouvrage, dont la documentation est généralement abondante et précise.

L'auteur nous décrit, d'abord, le réveil religieux qui s'est produit en France au début de la guerre. Et l'on ne peut dire que les détails consolants qu'il nous fournit à ce sujet sont plus ou moins l'effet de l'enthousiasme du moment, puisque l'ouvrage

du P. Rouvier a été publié après l'armistice et que, d'ailleurs, l'auteur n'en est pas à son premier livre d'histoire. " Dès les premières heures de la mobilisation, écrit-il, les églises regorgèrent. Des hommes, qui depuis longtemps en avaient désappris le chemin, y revinrent en foule. Les confessionnaux furent assiégés. Les prêtres ne s'y trouvèrent plus assez nombreux pour ceux qui voulaient *se mettre en règle* avant de partir. Et bientôt, les églises devenant insuffisantes, on confessa dans la cour des casernes, dans les trains qui se dirigeaient vers la frontière, un peu partout. Du confessionnal à la table de communion, il n'y a qu'un pas. On le fit sans peine. Et des milliers d'hommes, dont beaucoup ne pratiquaient plus depuis de longues années, communiaient pour être forts." Et le P. Rouvier affirme que ce beau mouvement ne fut pas qu'une " flambée " mais que, pendant toute la campagne, jamais à aucune autre époque de l'histoire de France, " les messes ne furent aussi nombreuses, ni aussi fréquentées, parmi nos soldats ". Le témoignage de l'auteur s'accorde avec celui de Mgr Tissier, évêque de Châlons : " Ayant été de ceux qui, par leur situation même au cours de la guerre, ont rencontré le plus de soldats de toutes les régions, soit à l'action, soit au repos, nous nous portons garant de ce christianisme général des armées françaises " (*La vie catholique dans la France contemporaine*, pp. 110-111).

Dans le chapitre que le P. Rouvier a consacré à " l'épiscopat français pendant la guerre ", le lecteur est étonné de trouver tant de détails intéressants condensés en si peu de pages. Le cardinal Luçon à Reims, Mgr Marbeau à Meaux, Mgr Péchenard à Soissons, Mgr Tissier à Châlons, Mgr Lobbedey à Arras, Mgr Ginisty à Verdun, tous les gardiens de la cité française nous apparaissent, tour à tour, dans leur grand rôle de sauveurs et de pères. On voit aussi, avec quel inlassable héroïsme Mgr Chollet, à Cambrai, et Mgr Charost, à Lille, ont tenu tête à l'envahisseur. Mgr Chollet écrivait, le 26 mai 1917, à Guillaume II : " Si je regarde autour de moi, je n'y vois que contributions écrasantes et sans proportions avec les ressources du pays ; que réquisitions exagérées et confiscations illégitimes ; que domiciles violés et fouillés ; qu'habitants mis hors de leur logis ; que mobiliers dispersés ou emportés ; qu'amendes exorbitantes ; que prisons étonnées d'abriter des gens de bien ; que travaux de fortifications

exigés contre la patrie sous peine de tourments ignorés de tous les codes. Le clergé est suspect ; les prêtres, privés la plupart de leur églises, ne peuvent visiter ni leurs chefs, ni leurs confesseurs. Le pays est ruiné. Le commerce, l'industrie et l'agriculture sont anéantis ; les usines ont vu disparaître leurs machines, leurs métiers et leurs matières premières ; les charrues ont été enlevées ; les étables ont perdu jusqu'à leurs vaches laitières ; et sur une des terres les plus fertiles de l'Europe, on ne vit plus que du ravitaillement étranger... Si je regarde un peu loin, vers le front, c'est la dévastation, sous prétexte qu'il ne faut rien y laisser qui pourrait être de quelque secours à l'ennemi. Les villages sont rasés ; les forêts abattues ; les arbres fruitiers supprimés... Sire, les larmes et les malédictions d'un peuple sont très lourdes. Votre Majesté ne voudra en faire peser le poids, ni sur sa dynastie, ni sur son empire. Si elle juge que les conventions internationales peuvent être dénoncées, elle sait aussi que par-dessus toutes les conventions il existe des principes et des lois qu'on ne peut dénoncer ni abroger, comme sont les lois de justice et d'humanité, le principe et la priorité du droit sur la force. Violés, ces principes et ces lois se vengent”.

Puis, dans les chapitres suivants, le P. Rouvier nous fait admirer les actes de courage héroïques de ces prêtres et de ces religieux qui, partout, dans les régions envahies et sur le front, n'ont reculé ni devant les souffrances ni devant la mort, chaque fois qu'il y avait une âme à sauver ou une paroisse ou des soldats français à protéger. Tel ce curé de la Voivre, l'abbé Lahache, qui répond : “ Plutôt mourir que trahir ! ” à une sommation allemande d'avoir à livrer des soldats français, cachés dans sa paroisse, et qui tombe bientôt sous les balles, après avoir entonné le *Libera* d'une voix ferme ; tel ce P. Durouchoux, S.J., capitaine aux armées tombé glorieusement sous les murs de Verdun et qui écrivait du front, quelque temps auparavant, le 31 mars 1915 : “ Revanche magnifique du bon Dieu. Les curés sac au dos sont par milliers les aumôniers des soldats de France. Ils les réconcilient avec le prêtre. Nous avons un rôle providentiel Et si vous saviez comme on nous respecte, comme on nous salue... Et puis, combien ont été assistés, absous par nous ! ”

Les deux derniers chapitres du livre, où l'inédit abonde, sont consacrés à nous faire connaître l'œuvre plus obscure, mais non moins remarquable, des religieuses sur le front, dans les ambulances, dans les grands hôpitaux, dans les orphelinats exposés au feu de l'ennemi, le nombre considérable de croix de guerre accordées par le gouvernement français à ces admirables femmes, et, enfin, la part prise par les œuvres catholiques de France, œuvres de Jeunesse, d'Enseignement, etc., à la grande guerre.

La conclusion de cet intéressant ouvrage, écrit simplement, sur le ton de la causerie, et bourré de renseignements, est un cri d'espoir dans l'avenir de l'Église de France, si grande dans la guerre et qui doit être libre dans la paix.

A. H.

### S. E. LE CARDINAL MERCIER A QUÉBEC

La *Semaine Religieuse* doit à la bienveillance de Son Éminence le cardinal Bégin de pouvoir publier la très belle lettre que notre Éminentissime Archevêque a adressée récemment au vénérable archevêque de Malines, Son Éminence le cardinal Mercier, pour inviter l'héroïque Primat de Belgique à visiter sa ville archiépiscopale, et la noble et touchante réponse de Son Éminence le cardinal Mercier.

Québec, 15 septembre 1919.

*Eminentissime Seigneur  
et vénérable Frère,*

*Permettez-moi de vous souhaiter une cordiale bienvenue à l'occasion de votre visite en Amérique.*

*Témoin attristé du martyr de votre noble nation et spectateur plein d'admiration de votre héroïque attitude en face de ses persécuteurs, le Nouveau Monde vous acclame comme le champion de la cause sacrée et le défenseur intrépide des droits de l'Église et de la Patrie.*

*Ces justes sentiments, vous savez, Eminence, avec quelle sincérité je les partage, comme j'ai eu déjà la consolation de vous en assurer lors de notre dernière rencontre à Rome. Je m'empresse aujourd'hui de vous les exprimer de nouveau du fond de mon cœur, et de vous dire combien j'apprécierai l'honneur d'une visite à ma*

*ville épiscopale, ou tout le peuple fidèle de Québec serait heureux de s'unir à moi pour vous saluer et vous offrir l'hommage de sa vénération pour votre personne sacrée et de sa reconnaissance pour le grand exemple de force et de courage apostolique que vous avez donné à l'univers entier.*

*Agréez, Eminence, avec mes vœux de bonheur et de santé, l'assurance de mon fraternel dévouement en Notre Seigneur.*

† L.-N. card. Bégin, archevêque de Québec.

*A Son Eminence  
le cardinal D. Mercier,  
Archevêque de Malines.*

Archbishop's House,  
452 Madison Ave.,  
New York.

*A Son Eminence  
le cardinal Bégin,  
Archevêque de Québec.*

*Eminence Révérendissime,*

*Je me réjouis à l'avance de l'honneur et du plaisir de revoir bientôt un vénérable et bien-aimé frère du Sacré-Collège. Laissez-moi tout d'abord exprimer à votre chère Eminence toute ma profonde gratitude pour la précieuse invitation d'aller à Québec et de me mettre en contact avec votre population si catholique. Merci aussi mille fois pour la précieuse expression de sympathie pour mon peuple martyr et pour ma patrie chérie, mais cruellement meurtrie.*

*J'aurai l'honneur d'informer plus tard Votre Eminence de l'heure et du jour de notre arrivée dans votre ville archiépiscopale.*

*Veillez agréer, chère Eminence et vénérable Frère, l'hommage de mes sentiments affectueusement dévoués en N. S.*

† D.-J. card. Mercier, arch. de Malines.

Nous croyons pouvoir informer nos lecteurs que le vénérable Primat de Belgique arrivera à Québec le 1er novembre au soir, et sera l'hôte de Son Eminence le cardinal Bégin jusqu'au 3 novembre.

Le clergé et le peuple de Québec acclameront avec respect, joie et admiration l'héroïque Prince de l'Église, qui fut, aux jours d'angoisse, le père et le sauveur du glorieux peuple belge, de la nation martyre, dont le triomphe sur la barbarie allemande a fait paraître plus légers à notre peuple les sacrifices qu'il s'est imposés pour la défense de la justice et du droit.

## LITURGIE ET DISCIPLINE

## CONFESSION DES RELIGIEUSES

Depuis la publication de la brochure intitulée *Législation canonique concernant les religions laïques*, traduction française autorisée d'une partie du *Code de Droit canonique*, il s'est élevé un doute au sujet de l'interprétation du canon 522. Nous allons l'exposer à nos lecteurs et donner à ce sujet l'opinion d'un savant canoniste belge. Voici d'abord la teneur du canon 522 : " Si . . . aliqua religiosa ad suæ conscientie tranquillitatem confessarium adeat ab Ordinario loci pro mulieribus approbatum, confessio in qualibet ecclesia vel oratorio etiam semi-publico peracta, valida et licita est, revocato quolibet contrario privilegio ; neque Antistita id prohibere potest aut de ea re inquirere, ne indirecte quidem ; et religiosæ nihil Antistitæ referre tenentur. " La traduction française autorisée publiée à Rome à la typographie polyglotte vaticane, traduisait de cette manière la dernière partie de ce canon : " . . . la supérieure ne peut interdire ces confessions *au dehors* ni interroger à leur sujet, pas même indirectement . . . etc. "

Dans l'esprit du traducteur, ce privilège ne vaut donc que pour les confessions faites en dehors du couvent, dans n'importe quelle église ou oratoire même semi-public.

Il est vrai que c'était là l'enseignement des théologiens avant la publication du Code. Ainsi l'excellent " Manuel de la vie religieuse " de M. l'abbé Thévenot (troisième édition) dit à la page 123 : " Une religieuse, qui se trouve en dehors de son couvent, peut se confesser dans toute église ou chapelle publique et même semi-publique, à tout prêtre approuvé, quand même il ne serait pas approuvé pour les confessions des religieuses. " Plusieurs ouvrages de théologie morale, parus depuis le Codex, en commentant ce canon 522, restreignent ce privilège aux confessions faites en dehors du couvent, (v.g. Sebastiani, *Summarium Theologiæ moralis*, editio altera, page 267 ; — Gariépy, *Nouveau Code de droit canonique et théologie morale*, page 126 ; — Ferreres, S.J., *Epitome Theologiæ Moralis*.)

Plusieurs personnes cependant trouvèrent étrange que l'on mit cette restriction, là où le Codex ne dit rien. Pour en avoir le cœur net, un père Jésuite de Montréal envoya, à ce sujet, une consultation au R. P. Vermeersch, S.J. Voici la lettre qu'il a reçue le 3 mai de nier du distingué canoniste :

" Je puis, pour éclaircir votre doute, vous apporter mieux que mon humble opinion.

" Dans la traduction française *autorisée* des canons concernant les religieux, le traducteur, je ne sais comment, avait restreint l'effet du canon 522 aux confessions faites en dehors du

couvent. Ce qu'apprenant le card. Gasparri fut fort marri ; le Code, disait-il, ne faisait pas cette distinction, et une note va paraître dans les *Acta A. S.* pour prévenir le public que ces traductions n'ont aucune valeur officielle et qu'il faut s'en tenir au Code.

“ Il est donc certain que le privilège vaut aussi dans la propre chapelle de la religieuse.

“ Dans la *Summa novi juris*, (Malines, Dessain) que j'ai rédigée avec le P. Creusen, nous disons au No 189 : “ Canone 522 “ extenditur ad quamlibet ecclesiam vel oratorium etiam semi- “ publicum, facultas jam omnibus religiosis feminis facta si “ *versaretur extra propriam domum, confitendi apud quemlibet* “ *confessarium pro mulieribus approbatum.* ”

“ Au No 190 nous ajoutons, — mais cette opinion est moins unanime, bien que solidement appuyée, — “ *Sub veteri jure religiosæ, extra domum versantes, ubique valide absolvi censebantur.* “ *Cum C. 522 Veteris Legis sit extensio, nullamque distinctionem* “ *inter confessiones domi vel foris factam insinuet religiosas* “ *etiam in sua domo, ubique valide absolvi posse a sacerdote pro* “ *mulieribus approbato, censent nonnulli, quorum sententiam* “ *solide probabilem habemus. Huic interpretationi favet res-* “ *ponsum particulare S. C. de Religiosis datum ad episcopum* “ *Linciensem d. 3 jul. 1916. . . Ad liceitatem omnino observanda* “ *sunt quæ statutis dioecesanis de sede confessionis decernun-* “ *tur.* ”

“ A. Vermeersch, S.J. ”

Les *Acta Apostolicæ Sedis*, dans leur numéro de mai 1919 (p. 179) ont en effet publié un décret de la S. Congrégation des Religieux ordonnant, quand il y a divergence entre le texte du Code et une traduction autorisée, de suivre le texte lui-même et de corriger la traduction.

Cette lettre du Rév. Père Vermeersch, quelque distingué canoniste qu'il soit, n'en demeure pas moins une consultation privée qui ne vaut que comme opinion probable ; nous n'aurons la certitude sur l'interprétation de ce canon 522, que lorsque la *Commission pontificale* se sera prononcée.

### UN BEL EXEMPLE

C'est le clergé des régions précédemment envahies de France qui nous le donne. Cette semaine même, du 21 au 28 septembre il se tient à Tourcoing (Nord), sous la présidence de Monseigneur l'Évêque de Lille, un congrès général de musique sacrée. On n saurait mieux faire connaître l'opportunité et le caractère de ce



assises solennelles qu'en citant ce passage extrait du programme publié par les organisateurs.

“ Pendant les longues et terribles souffrances de ces quatre années d'occupation, les fidèles, en plus d'une paroisse, ont trouvé dans la splendeur des offices et l'intelligente participation à la liturgie solennelle une grande consolation et une diversion à leurs tristesses. Ils ont réappris, sous l'impulsion de leurs prêtres, aidés de laïques qualifiés, à chanter avec ferveur les prières de l'église, d'autant plus douces à nos oreilles, qu'elles succédaient trop souvent à des chants luthériens que nos maîtres de l'heure imposaient à nos consciences froissées.

“ Un travail très important s'est donc fait dans notre région. Grâce aux instructions et aux ordonnances précises de Monseigneur l'Évêque de Lille, grâce à la direction éclairée de la COMMISSION DIOCÉSAINNE DU CHANT LITURGIQUE, des maîtrises se sont formées, des scholas se sont organisées, qui, aujourd'hui, chantent parfaitement les mélodies grégoriennes, et exécutent à la satisfaction des fidèles — un peu étonnés d'abord — des œuvres polyphoniques de nos grands maîtres de la Renaissance.

“ Mais la musique moderne conserve aussi sa part dans les programmes habituels, de sorte que l'éclectisme des amateurs a trouvé de quoi satisfaire dans ces essais d'application intégrale du “ Motu proprio.”

“ Les manifestations du Congrès fourniront la preuve que la réforme imposée par Pie X est non seulement réalisable, mais qu'elle répond aux vœux des artistes qui ne se refusent pas à reconnaître qu'il doit exister une différence entre la musique profane et la musique sacrée.

“ Il peut être utile de faire connaître ce qui s'est fait ici. D'autre part nous apprendrons avec joie, en entendant les maîtres qui nous viendront de partout, ce qui s'est fait ailleurs.

“ Le programme du Congrès est celui même de l'Église en cette matière. Le “ Motu proprio ” l'a tracé avec une précision rare, qui n'a d'égale que sa largeur de vues. Faire apprécier et aimer le chant grégorien ; reprendre les glorieuses traditions qui ont valu à notre région ses heures de célébrité, et fait de Cambrai et de Lille des centres de compositions polyphoniques ; retremper l'inspiration des musiciens modernes aux sources grégoriennes ; favoriser l'essor de la musique sacrée dans la noblesse et dans la dignité de la prière publique : tel est le but pratique que se proposent les organisateurs, sous la haute direction de leur Évêque.”

Honneur à nos frères de France. Ils veulent réparer les ruines sans nombre accumulées par un ennemi sans conscience. Leur activité se porte sur tous les terrains et même dans les champs

sacrés de la liturgie. Mais dans leur désir de reconstruction, ils n'ont garde d'oublier les directions venues d'en haut et voilà pourquoi ils prennent comme base de leurs travaux le " Motu proprio " de Pie X et l'Instruction que le Souverain Pontife a voulu y ajouter comme le *code juridique* de la musique sacrée. De si heureuses dispositions ne manqueront pas d'attirer les bénédictions de Dieu sur le Congrès de Tourcoing.

ÉLIAS ROY, prêtre,  
*Collège de Lévis.*

### CHRONIQUE DIOCÉSAIN

**Ordination.** — Vendredi matin, le 12 septembre, dans la Basilique, S. G. Mgr Arth. Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, a conféré les ordres mineurs à plusieurs clercs du Grand Séminaire de Québec.

Ont été promus aux deux premiers ordres mineurs : MM. les abbés Albert Bélanger, Wilfrid Rodrigue, Delphis Langlois, Joseph Gingras, Jean Belleau, Théophile Pageot, Réal Thomassin, Évariste Baril, Paul Laberge, Philippe Audet, Alphonse Jobin, Roch Rocquette, Antonio Laliberté, Albert Roy, Alfred Roy, Omer Lapointe, Napoléon Morissette, Honorius Leclerc, Jean Duval, Joseph Marcoux, Napoléon Tanguay, Jean-Baptiste Bélanger, Lucien Gariépy, Lucien Bédard, Joseph Dubé, Philibert Goulet, Louis Caron, Jules Michaud, Thomas-Louis Tremblay, Rosaire Pouliot, Adolphe Thibault, du diocèse de Québec.

Ont reçu les deux derniers ordres mineurs : MM. les abbés Robert Gauthier, Joseph Lapointe, Marius Papineau, Adrien Caron, Edgar Chouinard, Roméo Crépin, Jules Lefrançois, Omer Labbé, Paul Ouvrard, Albert Painchaud, Charles East, Ernest Dumais, Joseph Carrier, Gaudiose Châteauvert, Henri Carrier, Gaudiose Châteauvert, Henri Garant, Alonzo Rousseau, Napoléon Roy, Alexandre Deblois, du diocèse de Québec ; Antonio Bettez, du diocèse de Nicolet ; Thomas Boyle, du diocèse d'Antigonish ; Alfred Lang, du diocèse de Chatham, Antonio D'Eschambault, du diocèse de St-Boniface.

— Dimanche matin, le 14 septembre, au même endroit, S. G. Mgr Béliveau élevait au sous-diaconat les séminaristes suivants : MM. les abbés Hermyle Barabé, Alphonse Labbé, Avila Joncas, Edgar Laroche, Lauréat L'Heureux, Eustache Michaud, Henri Paquin, du diocèse de Québec ; Philippe-Auguste Dusablon, Ernest Jacob, du diocèse des Trois-Rivières ; Camille Doiron, des Pères de Ste-Croix.

Ont été élevés au diaconat : M. l'abbé Louis Richard, du diocèse de Québec ; les RR. FX. Léonidas Moreau, Edouard Cyr, Arthur Théoret, Victor Deguire et Émile Deguire, de la Congrégation des Pères de Ste-Croix.

— Dans la chapelle Saint-Louis, de la Basilique, dimanche le 21 septembre, Son Éminence le cardinal Bégin a fait une ordination. A reçu les deux derniers ordres mineurs : M. l'abbé Albert Bélanger, du diocèse de Québec. Ont été élevés au diaconat : MM. les abbés Hermyle Barabé, Alphonse Labbé, Avila Joncas, Edgar Larochelle, Lauréat L'Heureux, Eustache Michaud, Henri Paquin, du diocèse de Québec et le R. F. Camille Doiron, de la Congrégation des Pères de Ste-Croix.

**Bénédiction d'une pierre angulaire.** — Dimanche après-midi, le 21 septembre, Son Éminence le cardinal Bégin a béni la pierre angulaire de l'église du Saint-Cœur de Marie, en voie de construction.

Les RR. PP. Boudin, missionnaire de Sacré-Cœur, et Pelletier, des Pères du Saint-Sacrement, assistèrent Son Éminence, et M. l'abbé Alph. Gagnon, de l'archevêché, dirigeait les cérémonies.

Parmi les membres du clergé présents, nous avons remarqué : Mgr Lindsay, Mgr Doucet, curé de la Grand'Anse, N.-B., Mgr C. Lemieux, supérieur du Collège de Lévis ; le Père Dagnaud, curé du St-Cœur de Marie ; MM. les abbés O'Leary ; A. Langlois, curé du Sacré-Cœur de Jésus, Québec ; le Père Dréan, eudiste, curé du Sacré-Cœur, Chicoutimi ; le R. P. Bacon, supérieur des Dominicains, de Québec ; le R. P. Gauvreau, O.P. ; le R. P. Roy, O.P. ; le R. P. Vincent, vicaire au Sacré-Cœur de Marie ; le R. P. Gauthier, eudiste ; M. l'abbé Turmel, vicaire à St-Jean-Baptiste ; M. l'abbé Deslauriers, vicaire à la Basilique.

La cérémonie commença par un morceau de fanfare par les Cadets de St-Jean-Baptiste, et par le chant de l'*Ave Maris Stella*, par la chorale du Saint-Cœur de Marie. Puis M. l'abbé Alf. Langlois, curé du Sacré-Cœur de Jésus, de Québec, fit le sermon.

Il prit pour texte ces paroles du Pontifical : "Benedicere dignare lapidem hanc in fundamentum Ecclesiæ." Après avoir rappelé les différents sanctuaires dédiés à Marie érigés à Québec depuis sa fondation, le prédicateur montre la nécessité d'un temple dédié au saint Cœur de Marie.

"Je voudrais vous dire deux choses, dit-il : Comment l'église a répondu à un besoin du cœur humain, besoin reconnu par Dieu, et ce que les paroissiens doivent à l'église pour les bienfaits qu'ils en reçoivent."

Le prédicateur développa ces deux pensées, et termina en disant quelques mots sur la cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire d'une église.

Le sermon fut suivi de la bénédiction de la pierre angulaire par Son Éminence, et le chant fut fait par la Chorale du Saint-Cœur de Marie. La cérémonie se termina par quelques mots du R. Père Dagnaud, eudiste, curé du Saint-Cœur de Marie.

Commencés le premier mai dernier, les travaux de l'église du Saint-Cœur de Marie avancent rapidement. Les murs ont déjà atteint une dizaine de pieds de hauteur.

Cette église quand elle sera terminée, aura un côté artistique qui plaira à ceux qui aiment les lignes d'une harmonie sobre, la pureté d'un style éminemment religieux. La voûte sera faite de deux coupoles sphériques, séparées entre elles par un arc qui se répétera en avant du sanctuaire et de la première coupole ainsi que le long des murs latéraux où ils dessineront une sorte de bas côtés. Elle sera portée par trois groupes de quatre piliers réunis au-dessous des chapiteaux par des arcs, limitant un espace carré surmonté d'une étroite voûte. Quatre immenses fenêtres éclaireront la partie principale de l'église.

La façade et la tour dérouteront, au premier aspect, ceux qui cherchent les larges façades et les masses imposantes d'une tour aux arêtes implacablement rectilignes. Ils n'oublieront que nous sommes en plein bysantin, et un regard plus prolongé et plus réfléchi leur fera découvrir la grâce originale de la tour et l'austère simplicité du frontispice qui prépare à saisir la beauté de l'intérieur.

**Chanteurs romains à Québec.**— Les fidèles de la Basilique de Québec ont eu le bonheur d'entendre à la grand'messe de dimanche dernier, le 21 septembre, les chantres des basiliques de Rome, de passage à Québec, qui sont venus en Amérique, avec la permission du Pape, répandre le goût de la véritable musique religieuse. Ces artistes romains au nombre de cinquante-cinq, dont neuf prêtres et une quinzaine d'enfants, sous la direction de Mgr Casimiro Casimiri, ont exécuté la messe de Palestrina, connue sous le nom de *O admirabile commercium*.

Pendant leur séjour à Québec, Mgr Casimiri et les neuf prêtres qui figurent parmi les chanteurs ont été les hôtes de l'archevêché.

**Aux prières.**— Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de madame Edm. Leclerc, décédée le 21 septembre, à St-François, I.-O., à l'âge de 63 ans. Elle était la mère de M. l'abbé Cléophas Leclerc, chapelain du cimetière St-Charles, et de la Révérende Mère St-Honoré, de l'Hôpital-Général.

**La convention des Trois-Rivières.**— Les Unions ouvrières nationales catholiques, en convention aux Trois-Rivières depuis

samedi, le 20 septembre, ont adressé à Son Éminence le Cardinal Archevêque, le télégramme suivant :

Les Trois-Rivières, 22 septembre 1919.

A Son Éminence le cardinal Bégin,

Les Unions ouvrières nationales et catholiques réunies en Convention aux Trois-Rivières, tiennent à assurer Votre Éminence qu'elles sont bien disposées à suivre la direction générale de l'Église et plus particulièrement celle de leurs évêques, et prient Votre Éminence d'accepter l'hommage de leurs vœux respectueux et reconnaissants.

(Signé) Le Conseil central de la Convention.

Voici la réponse de Son Éminence :

Reconnaissant pour l'expression de vos vœux et surtout heureux de lire vos protestations d'obéissance à la direction de vos évêques. Je vous félicite du succès de votre belle convention, et vous accorde de tout cœur ma bénédiction.

(Signé) L.-N. card. Bégin.

---

## VARIÉTÉS.

### LES GOSSÉLIN

*A l'occasion du sacre de Mgr Roland-Gosselin, auxiliaire de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris, André de Maricourt, dans le Gaulois résume l'histoire de la famille des Gosselin de France, les cousins des Gosselin du Canada :*

De toute antiquité, on rencontre la " gens " des Gosselin à Rouen, la " Primatiale ", la Rome normande. Ils sont de négoce ou de finance. De leurs deniers ils aident nos rois, de leur labeur ils servent leur pays. Au XV<sup>e</sup> siècle, Henry Gosselin, propriétaire du vieux logis du Grédil, en la rue Saint-Romain, que sa famille conservera pendant quatre cents ans, épouse une Manchon, parente du greffier qui servit à Rouen la cause de Jeanne d'Arc. Sous Louis XI, un Gosselin prête son or au roi. Un autre Gosselin est au service de la chambre de François Ier, Jean Gosselin de Bois-Montel, anobli pour les services que son père et lui ont rendus à Henri II et à Henri III, a pour frère Joachim Gosselin, ancêtre de la lignée laborieuse de la rue Saint-Romain, dont

descend Mgr Roland-Gosselin. Ces Gosselin travaillent à l'ombre de l'église Saint-Nicolas, surnommée "le Peinteur", en raison de ses beaux vitraux. Leur bon sens normand s'y nuance de mysticisme. De ce temple montent vers le ciel les prières des pieux ancêtres, car il est remarquable que, de père en fils, ils soient trésoriers de la Fabrique, que François Gosselin soit, en 1695, curé de Fresnay-en-Caux ; Louis Gosselin, chanoine du vieux Chapitre de Notre-Dame de la Ronde, en 1700 ; Pierre Gosselin, vicaire perpétuel de la même église en 1740 ; Jacques-Nicolas Gosselin, né en 1703, prêtre du clergé de Rouen, etc.

Au début du XIXe siècle, la famille s'essaime hors du vieux logis normand. Forts de toute une hérédité de travail, les Gosselin volent plus haut et l'ascension est belle... Je parlais de leur atavisme religieux. Faut-il citer ici l'abbé Gosselin, qui reçoit les ordres mineurs du cardinal Fesch, devient supérieur d'Issy...

Suivrons-nous la descendance de Nicolas Gosselin, oncle du dit abbé ? Nous rencontrerons alors — issu de son mariage avec une Lenôtre, parente du grand jardinier de cet incomparable Versailles, où s'écrivent toujours les pages de notre histoire — le colonel Gosselin, sorti le premier de Polytechnique en 1812, professeur à l'École d'application, où il instruit Lamoricière et Faidherbe, auteur d'un curieux mémoire — combien actuel ! — sur les "tranchées". Naguère, à Avesnes, les Allemands lacèrent rageusement son portrait, chez son petit-fils, l'historien Gosselin-Lenôtre...

Mais fatalement, dans cette race, tout nous ramène dans le cycle religieux. Si un autre fils du colonel Gosselin contribuait, pendant la Commune, à sauver les reliques de Notre-Dame des Victoires, ajoutons que c'est dans la branche des Roland-Gosselin, plus encore, que brûle le feu sacré. En 1819, Roland-Gosselin, fils d'autre Roland-Gosselin (frère de Nicolas) et de Mlle de Sincay, devient à Paris le premier agent de change de son nom.

Quelle lignée parisienne intègre, travailleuse et chrétienne ! Certes, ce n'est point la fragile lignée des fils uniques. C'est le rameau touffu qui forme éventail et donne de beaux fruits sains. Les Roland-Gosselin sont légion... Mgr Roland-Gosselin — nommé Octave parce qu'il était le huitième fils de treize enfants, tous nourris par leur mère — naquit en 1870 dans une maison pleine d'honneur, qui eut sa grande part dans l'holocauste du Bazar de la Charité et dont la modestie ne souffrirait point qu'on fit l'éloge de ses vivants. Disons seulement que Mgr Roland-Gosselin avait déjà, en 1914, trente-six neveux et nièces... La mort, hélas ! a passé... les champs de la France se sont rougis du vieux sang... Disons seulement que Mgr Roland-Gosselin a eü un frère prêtre, un neveu dans l'Ordre de saint Dominique, un autre dans le clergé de Paris, une sœur religieuse bernardine.

---

---

# BULLETIN SOCIAL

---

---

## FAITS ET ŒUVRES

### DEUX NOUVEAUX SYNDICATS NATIONAUX ET CATHOLIQUES

Nous enregistrons avec plaisir la naissance de deux nouveaux syndicats nationaux et catholiques, le syndicat des employés de la maison Dupuis Frères de Montréal, fondé le 22 août dernier, et le "syndicat national et catholique des Employés de Magasins" de Québec, établi à Saint-Roch, le 17 septembre.

Le premier syndicat compte deux cents membres, tous employés de la maison Dupuis Frères, l'un des grands établissements de commerce de la province de Québec, qui se sont formés en union professionnelle avec, pour objet, "l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels, moraux et religieux de ses membres, par tous les moyens conformes à la justice et à l'honneur". La profession de foi catholique est l'une des conditions nécessaires à l'admission des membres. Toutefois, le syndicat n'a pas voulu fermer complètement la porte aux non-catholiques, qui y peuvent être admis à titre de "membres adjoints" ayant part aux avantages de l'union professionnelle, sans exercer les droits conférés par la constitution, les statuts et les règlements". Le syndicat de la maison Dupuis veut être une œuvre de paix ; et, pour régler les difficultés qui pourraient s'élever entre le syndicat et ses membres, entre les membres eux-mêmes ou entre le syndicat et les patrons, il possède un "comité des réclamations", composé d'une employée et de deux employés, dont le rôle est d'examiner les réclamations des membres du syndicat, et, s'il y a lieu, de les discuter avec les patrons. Dans le cas où l'entente deviendrait impossible, les patrons nomment un arbitre, le comité des réclamations en nomme un autre, et ces deux arbitres en choisissent un troisième. Ce tribunal d'arbitrage entend les parties, fait enquête et rend sa décision, laquelle est finale et lie les deux parties. La même méthode d'arbitrage doit s'appliquer dans le cas de difficultés entre le syndicat et ses membres ou entre les membres eux-mêmes du syndicat.

Une caisse de secours, en cas de maladie, et d'indemnités de frais funéraires est annexée au syndicat.

Nous suivrons avec le plus grand intérêt cette heureuse innovation syndicale, qui permettra aux employés d'une grande maison de commerce de régler toutes leurs difficultés avec leur patron sans intervention de l'extérieur et dans un véritable esprit de famille. Un point très important à noter dans les règlements du syndicat Dupuis, c'est que les membres doivent rester au travail pendant les négociations qui suivent une difficulté entre

patron et employés, " sous peine de voir leur cause abandonnée par le comité des réclamations ". Voilà une réglementation très sage et qui peut suffire à supprimer les grèves, partout où elle sera mise en vigueur.

Le second syndicat en date a vu le jour à Saint-Roch de Québec : c'est le " Syndicat national et catholique des Employés de Magasins ". Il compte, à sa naissance, cinq cents membres, hommes et femmes. A l'exception des commis-quincaillers et des employés du gros, qui ont déjà leur organisation, tous les employés peuvent en faire partie. Le syndicat s'occupera des intérêts professionnels de ses membres, salaires, heures et conditions de travail. C'est une œuvre d'inspiration nettement catholique ; et M. l'abbé Maxime Fortin, aumônier-général des unions nationales et catholiques de Québec, qui assistait à la séance de fondation du nouveau syndicat, a déclaré qu'il voyait avec plaisir sa naissance et qu'il l'aiderait de toutes ses forces. Le syndicat a demandé à S. F. le cardinal Bégin les services d'un aumônier et au Conseil central National des Métiers du district de Québec son affiliation.

Les élections, faites sous la présidence de M. Gaudiose Hébert, président du Conseil central national, ont donné à M. Omer Lechasseur et à M. Donat Marceau les charges respectives de président et de secrétaire-archiviste du nouveau Syndicat.

Le Syndicat des Employés de Magasins de Québec, tout comme le Syndicat Dupuis de Montréal, se déclare bien déterminé à poursuivre son but " pacifiquement et chrétiennement " ; il souhaite l'entente entre les employés et les patrons et parait décidé à prendre les moyens pour y arriver.

C'est en mettant avec persévérance en pratique cet esprit de justice et de charité, que les unions ouvrières catholiques pourront accomplir tout le bien que la société canadienne est en droit d'attendre de ces associations. Privée de cet esprit, l'union ouvrière n'est plus qu'un instrument de guerre et de destruction sociales.

A.

---

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant " la Semaine Religieuse " lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.